



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 22 décembre 2023

Communiqué DDT

Gestion par l'État de l'Indemnisation de Solidarité Nationale (ISN) pour la sécheresse sur les prairies non assurées - Campagne 2023

La sécheresse de l'année 2023 a occasionné des pertes de récolte sur les productions fourragères.

La loi n° 2022-298 du 2 mars 2022 prévoit une indemnisation directe par l'État contre les risques dits catastrophiques, au travers du régime de l'Indemnisation de Solidarité Nationale (ISN), qui intervient pour les prairies à compter de 30 % de pertes. En 2023, le versement de l'ISN concernant les surfaces en prairies non assurées est géré par la DDT.

Les pertes indemnisables concernent les prairies déclarées à la PAC 2023 sous les codes suivants :

PPH : prairie permanente-herbe

PTR : autre prairie temporaire de 5 ans ou moins

MLG : Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins

SPH : surface pastorale herbe

Leur indemnisation concerne les communes listées ci-après :

Achey, Amance, Ancier, Apremont, Arc-lès-Gray, Argillières, Aroz, Attricourt, Autet, Autrey-lès-Gray, Baignes, Les Bâties, Battrans, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Bonboillon, Bourguignon-lès-la-Charité, Boursières, Brotte-lès-Ray, Broye-les-Loups-et-Verfontaine, Broye-Aubigney-Montseugny, Bucey-lès-Traves, Buffignécourt, Champvans, Chancey, Chassey-lès-Scey, Chemilly, Chevigny, Choye, Cintrey, Clans, Confracourt, Contréglise, Cornot, Courtesoult-et-Gatey, Cresancey, Cugney, Dampierre-sur-Linotte, Dampierre-sur-Salon, Delain, Denèvre, Esmoulins, Essertenne-et-Cecey, Étreilles-et-la-Montbleuse, Fédry, Ferrières-lès-Ray, Ferrières-lès-Scey, Filain, Fleurey-lès-Lavoncourt, Francourt, Frasne-le-Château, Fresne-Saint-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Germigney, Gouhenans, Grandecourt, Gray, Gray-la-Ville, La Romaine, Gy, Igny, Larret, Lavigney, Lavoncourt, Lieffrans, Lœuilley, Longeville, Malvillers, Mantoche, Membrey, Mercey-sur-Saône, Montot, Mont-Saint-Léger,

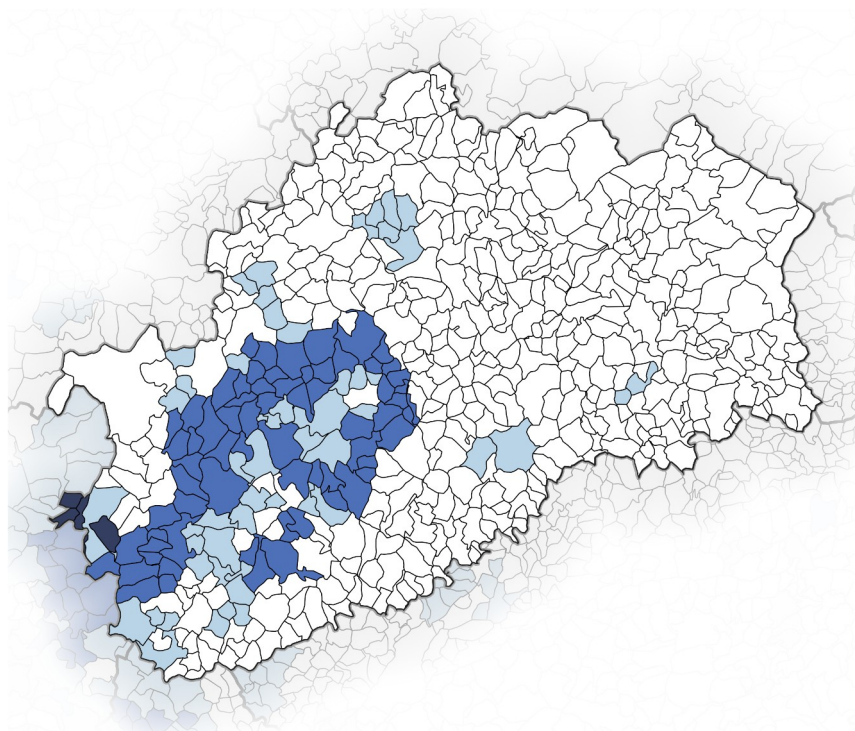
Claude-France Chaux

Cheffe du service économie et politiques agricoles.

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

Montureux-et-Prantigny, Montureux-lès-Baulay, Seveux-Motey, Nouvelle-lès-la-Charité, Noidans-le-Ferroux, Onay, Ovanches, Pesmes, Pontcey, Poyans, Preigney, Ray-sur-Saône, Raze, Recologne, Renaucourt, La Grande-Résie, Rigny, Roche-et-Raucourt, Rosey, Rupt-sur-Saône, Saint-Broing, Saint-Gand, Sauvigney-lès-Gray, Savoyeux, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Senoncourt, Soing-Cubry-Charentenay, Theuley, Tincey-et-Pontrebeau, Le Tremblois, Tromarey, Vaite, Vanne, Vantoux-et-Longeville, Vauconcourt-Nervezain, Vaux-le-Moncelot, Velesmes-Échevanne, Velet, Vellefrey-et-Vellefrange, Velle-le-Châtel, Vellemoz, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Velloreille-lès-Choye, Venisey, Vereux, La Vernotte, Villefrancon, Villers-Vaudey, Volon, Vy-le-Ferroux, Vy-lès-Rupt.

Variation de la pousse des prairies - Haute-Saône Référence triennale



Légende :

Variation en 2023 de l'indice de pousse des prairies par rapport à la référence historique en moyenne triennale

- -60% et plus
- -40 à -60%
- -30 à -40%
- -30% à variation positive

Contient des informations © Airbus DS, tous droits réservés

Les structures déclarant des prairies non assurées dans cette zone peuvent solliciter l'ISN.

Une téléprocédure sur le site AléaNat, permettant un dépôt de demande dématérialisée uniquement, sera ouverte en janvier 2024 (a priori du 22/01 au 22/02). Une communication large auprès des exploitants sera réalisée en début d'année 2024.

Pour tous renseignements : ddt-telepac@haute-saone.gouv.fr

Claude-France Chaux
Cheffe du service économie et politiques agricoles.
Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

Tél : 03 63 37 92 00
Mél : ddt@haute-saone.gouv.fr
24 bd des Alliés – CS 50389
70014 VESOUL Cedex